Conseil départemental du 17 juin 2022
Annexe à la délibération D n° 4/05

Avenant à la convention de partenariat entre le Département de Seine-et- Marne et les organisations professionnelles

Proposition de mobilisation et d'organisation pour le recrutement de B Solidarité Active (B.R.S.A.), volet mise en relation du

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20220617-lmc100000023851-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/06/2022
Réception Préfet : 24/06/2022
Publication RAAD : 24/06/2022

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départ
dûment autorisé par délibération du Conseil départemental n° 4/XX en date du 17 juin 2022
ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET ci-après dénommées "les organismes"
MEDEF 77
1 avenue des Pins BP 64 – La Rochette 77001 MELUN
représenté par : Monsieur Jean-Marc SERENI en qualité de Président
nature juridique : – n° SIRET : 784 999 039 00018

BTP 77
BP 93 – 77002 MELUN Cedex
représenté par : Monsieur Stéphane SAJOUX en qualité de Président
nature juridique : – n° SIRET :

CSTP 77
56 Rue Eugène Delaroue 77190 Dammarie les lys
représenté par : Monsieur Francisco DA CUNHA en qualité de Président
nature juridique : - n° SIRET 411 257 850 00023

ci-après dénommés « les opérateurs associés »

Initiatives 77, dont le siège social est situé : 49-51 avenue Thiers 77000 MELUN
représentée par : Madame Sandrine SOSINSKI en sa qualité de Présidente
nature juridique : association - n° SIRET : 383 213 287 000 14

Pro Emploi dont le siège social est situé : 56 rue Eugène Delaroue 77190 DAMMARIE LES LYS
représentée par : Monsieur Thierry FROMENTIN en sa qualité de Président
nature juridique : société par actions simplifiée - n° SIRET : 490 711629 00074

D'AUTRE PART

IL EST PRÉALABLEMENET EXPOSÉ CE QUI SUIT

Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en place des politiques d'insertion pour les personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A), conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion.

Depuis 2015, le Département a totalement refondé le dispositif d'insertion des bénéficiaires du RSA afin de les accompagner vers un retour à l'emploi pérenne, gage d'insertion sociale et citoyenne. A ce titre, il s'est doté en fin d'année 2018 de la plateforme JOB77 permettant le recueil des demandes d'emploi/cv des bénéficiaires et des propositions d'emploi des entreprises ainsi que la mise en relation entre ces demandes et ces offres.

Afin d'optimiser l'utilisation de JOB77, 3 organisations professionnelles seine-et-marnaises souhaitent assurer la promotion et l'animation de la plateforme auprès des entreprises et des publics.

Les signataires du partenariat sont :

- le Département ;
- pour les organisations professionnelles :
  - B.T.P. 77 ;
  - la C.S.T.P. 77 ;
  - le M.E.D.E.F. Seine-et-Marne.
- en qualité d'opérateurs associés :
  - Pro Emploi en tant que délégataire des organisations professionnelles pour la mission Mises en relation
  - Initiatives 77 sur la mission « préparation des candidats » et coordination du réseau départemental des A.A.V.E. en ce qui concerne Job 77

Pro Emploi, créée et basée en Seine-et-Marne, est à la tête d'un réseau d'entreprises de travail temporaire d'insertion (E.T.T.I.) actives dans 4 départements. Cet organisme associe déjà les organisations professionnelles partenaires, bénéficie d'un ancrage territorial et d'une légitimité auprès des entreprises. Il accompagne les publics éloignés de l'emploi, notamment B.R.S.A., dans des parcours vers l'intégration professionnelle durable et dispose de ce fait d'une structuration efficiente permettant une mise en service rapide et pertinente d'un nouveau service mutualisé.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 2, XXX de la convention initiale.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DE L'AVENANT

2.1. L'article 2 de la convention est modifié ainsi :

« Le Département et Initiatives77 auront pour mission :

- La préparation des candidats
  - en lien notamment avec les Association d'Accompagnement vers l'Emploi (A.A.V.E.), les Maisons Départementales des Solidarités (M.D.S). et Pôle Emploi afin de pouvoir mobiliser toute l'offre d'insertion et de formation disponible pour préparer au mieux les candidats et lever les freins,
  - la mise à jour des C.V. sur JOB77 et des candidatures,
  - permettre le rapprochement entre l'offre et la demande,
- Le suivi individuel des B.R.S.A. avec :
  - la mise à jour du fichier pour connaître les candidats en recherche active (coordonnées, mise à jour de leur C.V. etc.),
  - le suivi des B.R.S.A. recrutés à 1, 3 et 6 mois afin de suivre le maintien dans l'emploi en lien avec Pro Emploi.

Le M.E.D.E.F. 77, B.T.P. 77 et la C.S.T.P. 77 avec l'appui de Pro emploi :

- informent les conseillers d'Initiatives77 régulièrement, sur des temps dédiés, sur les métiers et emplois transmis par les entreprises correspondant aux profils des B.R.S.A. inscrits sur JOB77,
- communiquent activement auprès de toutes les entreprises des différents réseaux sur l'existence de la plateforme JOB77 et sur les avantages à intégrer leurs offres d'emploi sur celle-ci. Cette communication sur l'outil JOB77 sera régulièrement mise en œuvre sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisations professionnelles. recueillent les offres d'emploi et procèdent à leur saisie sur JOB77,
- participent à des réunions d'information collective régulières avec Initiatives77 pour informer les bénéficiaires du R.S.A. suivis par les M.D.S., les A.A.V.E. ou Pôle emploi, sur les métiers et emplois proposés sur la plateforme JOB77,
- participent activement au sourcing des bénéficiaires du RSA pour un positionnement sur des offres d'emploi pour des opérations de recrutement-formation collectives (Préparation opérationnelle à l'emploi collective (P.O.E.C.), plateforme emploi pérenne,…)
- organisent des entretiens de recrutement en individuel ou en collectif pour des entreprises ayant déposé des offres sur JOB77; (ex : job dating),
- en lien avec Initiatives77, assurent le suivi post recrutement des bénéficiaires afin de disposer d'éléments quantitatifs sur la pérennité du retour à l'emploi et les critères de retour à l'emploi en réalisant un suivi individuel des candidats recrutés via JOB77 à 1 mois, 3 mois et 6 mois pour s'assurer du bon déroulement de la prise de poste,
- identifient les améliorations et optimisations possibles à l'usage de la plateforme pour les recruteurs.

Si le contexte sanitaire ne le permet pas, ou limite les temps de rencontres (job dating etc.) et les actions de communication, Pro Emploi fera son possible pour organiser des événements en visio-conférence et/ou sous forme de webinaires.

Enfin, dans le cadre du schéma des solidarités et en tant que chef de file de l'action sociale, le Département s'engage dès 2022 dans le déploiement d'un S.P.I.E. efficient. Celui-ci s'appuie sur la mobilisation d'un consortium d'acteurs. L'objectif est de faciliter le parcours vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail, Il s'agit d'un projet porteur de grands enjeux pour notre territoire, avec pour objectif, le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés. Il s'agira plus spécifiquement pour les partenaires de contribuer au travail sur :

- la mise en place de mise en situation professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi et plus spécifiquement les jeunes, et disposer d'un suivi permettant de les dénombrer (indicateur de suivi du S.P.I.E.),
- la labellisation des structures dans la dynamique S.P.I.E. et y adhérer,
- La participation aux groupes de travail pouvant, par leurs objets, concerner la structure. »

2.2. L'article 3 « Engagements du département » est modifié ainsi :

« Le Département s'engage à soutenir les activités des organisations professionnelles dans la réalisation des missions précisées à l'article 2 de la présente convention. A cet effet, le Département verse une subvention annuelle d'un montant total de **54 340** € à l'organisme désigné par les organisations professionnelles signataires et chargé de son affectation **:** « le connecteur économique de Seine-et-Marne », filiale du M.E.D.E.F. 77.

Le versement de cette subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- 70% d'avances soit **38 038 €. à la signature de la convention ou de l'avenant,**
- Le solde à l'issue de la transmission d'un bilan annuel du dispositif reprenant les indicateurs qui auront été définis par l'ensemble des parties prenantes. »

2.3. L'article 8 « date d'effet et durée de la convention » est ainsi modifié :

« Le présent avenant vient prolonger d'un an la convention initiale portant ainsi la durée totale du partenariat à deux ans. La convention pourra être reconduite par tacite reconduction ».

Le présent avenant convention prend effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en **4** exemplaires originaux, à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne

Pour le MEDEF 77
(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Pour le BTP 77
(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Pour la CSTP 77
(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)